

La richesse du patrimoine naturel

Les Avenières bénéficie de milieux naturels très riches, liés à la présence de l'eau, situés dans la plaine, avec l'ensemble des zones humides (les ZNIEFF*), les Iles du Haut Rhône classées en Réserve Naturelle Régionale, et qui comprennent des espèces faunistiques et floristiques protégées mais aussi des milieux plus banals, des haies, des bosquets, de beaux arbres, qui participent au cadre de vie des habitants.

*ZNIEFF : Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique



La gestion de l'eau

La commune doit gérer des réseaux très étendus sur l'ensemble du territoire. Le **réseau d'eau potable** : c'est 110 km de canalisations à entretenir, avec des diamètres variant de 40 à 400 mm, dont un linéaire important de canalisations de diamètre 40 et 60 mm, qui limitent la capacité de distribution en eau potable. Ce réseau sert également à la défense incendie, déficiente à cause de ces faibles débits (diamètres réduits). Le réseau est par lui-même un élément limitant à l'expansion urbaine.

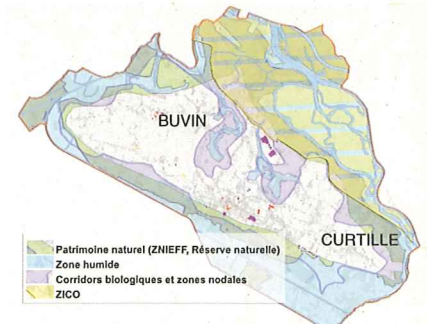
L'assainissement collectif ne dessert qu'une partie du vaste territoire des Avenières : il existe 25 km de réseaux qui collectent 68% de la population.

La commune veut également s'engager sur la connaissance de son système de collecte des **eaux pluviales** par une étude hydraulique pour anticiper les risques d'inondation en cas de pluie exceptionnelle.



Un enjeu agricole fort

Un nombre d'exploitations important, disséminées sur tout le territoire. Un objectif : définir les espaces stratégiques pour l'agriculture où le développement de l'urbanisation sera fortement limité.



ZICO : Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux

Un enjeu paysager... et architectural

Le paysage des Avenières présente des points forts avec collines et vallons offrant des points de vue intéressants depuis les routes balcons situées en ligne de crête. Un enjeu fort : l'impact de l'urbanisation sur la qualité du paysage. Du fait d'un relief doux, l'impact visuel des nouvelles constructions est marqué en particulier sur les lignes de crête et le long des voies.

Un élément identitaire du territoire : le patrimoine bâti ancien et son identité architecturale. Un enjeu : valoriser ce patrimoine et l'identité des petits groupements anciens.



Identité architecturale



EN CONCLUSION

En conformité avec les préconisations du SCOT, l'enjeu du PLU sera donc de densifier les zones déjà équipées par les réseaux en évitant la dispersion de l'habitat comme cela a été fait jusqu'à présent.

La prochaine étape du PLU sera l'élaboration du PADD, Projet d'Aménagement et de Développement Durable, document qui exprimera le projet d'évolution de la commune pour les 10-15 ans à venir.

Vous êtes associés tout au long de la démarche à l'élaboration du PLU. Vous pouvez ainsi vous exprimer par le biais d'un cahier situé dans le hall d'accueil de la mairie. Merci de nous faire connaître vos réactions et remarques....

Un certain nombre de documents sont consultables en mairie : bilan de diagnostic, dossier du SCOT...

Vous serez informés régulièrement de l'avancement du PLU, par le biais du bulletin municipal, site internet, réunions publiques.